

La direction de l'autonomie

Affaire suivie par :
Roselyne COCHERIL
Chargée de mission Planification de l'Offre
roselyne.cocheril@ars.sante.fr

APPEL A CANDIDATURES

**Expérimentation de places de « SSIAD renforcés »
(Déploiement de l'équivalent financier correspondant à 20 places)**

PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION « SSIAD RENFORCES »

La mesure nouvelle « SSIAD renforcés », mentionnée dans la circulaire budgétaire n°2020/87 du 5 juin 2020, constitue une expérimentation qui a pour objectif de soutenir le développement d'une « offre intermédiaire » de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes dont la dépendance augmente et dont la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante mais qui ne nécessite pas une intervention HAD.

Pour cette expérimentation, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes fait le choix de mobiliser les départements prioritaires du groupe 1, particulièrement fragilisés dans notre région.

1. Les attendus du projet

La mesure nouvelle « SSIAD renforcés » a pour objectif de soutenir le développement d'une « offre intermédiaire » de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes dont la dépendance augmente et dont la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante mais qui ne nécessite pas une intervention HAD.

Il s'agit de :

- Permettre l'intervention des SSIAD, pour des soins plus importants et des passages au domicile plus réguliers ;
- Faciliter la coordination entre les différents intervenants de manière à améliorer la prise en charge au quotidien ;
- Etendre les horaires d'intervention du SSIAD les week-ends, le soir ou la nuit ;
- Faciliter les sorties d'hospitalisation et le retour à domicile ;
- Eviter des hospitalisations.

2. Les services éligibles

Cette expérimentation s'adresse aux SSIAD/SPASAD existants autorisés disposant d'une autorisation personnes âgées.

Il s'agit d'attribuer l'équivalent financier correspondant à 20 places de SSIAD renforcé afin de faciliter l'intervention des opérateurs qui rencontrent des difficultés accrues pour répondre aux besoins des personnes (en entrées comme en sorties d'hospitalisation) dans les zones géographiques où les tensions sur les capacités existantes sont identifiées.

Ainsi, les territoires prioritaires pour le déploiement sont: les départements du groupe 1

Territoires prioritaires 1	20 places de SSIAD, soit 4 SSIAD de 5 places
Drôme*	1 SSIAD de 5 places
Haute-Savoie	1 SSIAD de 5 places
Métropole de Lyon	1 SSIAD de 5 places
Isère	1 SSIAD de 5 places

* Une attention particulière sera apportée aux dossiers de porteur appartenant à la filière gérontologique montillienne.

3 La population ciblée

Les places renforcées de SSIAD sont destinées à prendre en charge des personnes âgées avec nécessité de soins au-delà d'un simple nursing et en deçà d'une HAD.

• Critères d'inclusion :

Peuvent être prises en charge sur des places « renforcées » de SSIAD :

1° les personnes en forte perte d'autonomie/ou atteintes de poly-pathologies nécessitant des soins de nursing lourd et des soins somatiques ne relevant pas de la HAD.

NB : le recours à des ASG et des psychologues permettra aussi de prendre en charge des patients avec troubles cognitifs associés à des troubles du comportement.

2° les personnes disposant d'une prescription médicale d'un médecin hospitalier en sortie d'hospitalisation ou faisant l'objet d'une demande d'un médecin HAD dans le cadre d'un relais de prise en charge vers le SSIAD, ou du médecin traitant.

3° les personnes cumulant des problématiques de soins et de difficultés sociales (isolement, habitat, etc.).

L'inclusion d'un patient dépend de sa charge en soins ainsi que de son environnement social/familial. Le dispositif est ainsi ciblé sur la charge en soins et non la technicité médicale car une trop haute technicité doit renvoyer sur la HAD.

• Critères d'exclusion :

Ne peuvent pas être prises en charge sur des places « renforcées » de SSIAD : les personnes nécessitant une surveillance médicale stricte.

4 Le financement

Le principe est d'apporter un complément de financement annuel de 12.000 € par place retenu dans l'expérimentation sur un volume capacitaire de places autorisées et installées.

Il ne s'agit en aucun cas d'une extension de la capacité du SSIAD/SPASAD mais d'un renforcement de ses moyens de fonctionnement identifié sur des places au regard des critères précités.

Le financement fera l'objet d'une contractualisation avec l'agence dans le cadre d'un financement FIR. Ces financements pourraient être reconduits au titre de 2022, sous réserve des dispositions budgétaires.

5 Le calendrier

Les candidats proposeront un calendrier de déploiement tenant compte du caractère urgent des réponses à apporter. Les projets seront à adresser, **au plus tard le 30 Août 2021 à minuit** à :

ars-ara-da-pa-offre-cpom@ars.sante.fr

Le dossier de candidature doit être composé de :

- ✓ La fiche projet (annexe 1)
- ✓ Les pièces obligatoires à joindre au dossier
- ✓ Le RIB
- ✓ Les statuts si le porteur du projet est une association
- ✓ Le budget prévisionnel du projet pour la période glissante du 1^{er} novembre 2021 à 31 octobre 2022 mentionnant la subvention ARS de 12 000 €/place pour l'année

Les dossiers seront analysés en tenant compte :

- des critères du cahier des charges,
- de la file active potentielle des bénéficiaires sur la base d'un repérage des besoins,
- de la description des différents types de prestations proposées,
- des partenariats existants, notamment avec les HAD,
- du délai de mise en œuvre de l'expérimentation,
- de l'opérationnalité du projet ;

Les candidats devront également avoir souscrit aux obligations de renseignements et de dépôt des documents réglementaires tels que les CA ou ERRD et tableau de bord ANAP notamment.

A l'issue de l'instruction de ceux-ci et après validation du directeur général de l'agence, une réponse par mail sera communiquée aux candidats retenus.

6 Les modalités de prise en charge

La prise en charge renforcée vise à répondre aux objectifs suivants :

- 1- Améliorer les conditions de vie à domicile des personnes âgées en leur permettant pour celles les plus fragilisées :
 - de rester chez elles dans de meilleures conditions en évitant les allers-retours à l'hôpital et les ruptures dans le parcours de soin,
 - de soulager ou rassurer les aidants,
 - de retarder l'entrée en établissement.
- 2- Prendre en charge des patients qui sont parfois refusés par les SSIAD, ne relevant pas de l'HAD ou ayant une prise en charge inadaptée.
- 3- Assurer et améliorer le relais avec les autres intervenants médicaux, paramédicaux et la continuité des soins des patients pris en charge.
- 4- Diminuer les hospitalisations et ré hospitalisations de personnes âgées à domicile et faciliter leur retour après hospitalisations.
- 5- Fluidifier le parcours de soins à domicile avec les acteurs de santé et entre la ville et l'hôpital par une coordination soutenue.

A ce titre, une attention particulière sera portée aux SSIAD / SPASAD ayant passé une convention avec une ou plusieurs HAD relevant de leurs secteurs d'interventions.

Les conventions seront annexées au dossier de candidature

7 L'organisation des interventions

En fonction de la situation de chaque patient et après évaluation de ses besoins, le service ou le collectif/groupement de SSIAD partenaires doit être en mesure de proposer les modalités d'interventions suivantes :

- **Modalités au regard des intervenants.**

- passages en binômes de professionnels : IDE-AS, AS-AS, AS-AD..., avec IDE joignable
- interventions de professionnels spécifiques : psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien,

- **Modalités au regard du temps**

- passages plus fréquents en journée (IDE, AS, ...),
- passages en soirée après 20h,
- interventions sur des amplitudes horaires élargies,
- interventions sur des temps plus longs,
- interventions en continu 7 jours sur 7,

La prise en charge renforcée doit s'envisager sur une période initiale de trois mois maximum, renouvelable ; elle est donc temporaire et transitoire. Au terme de ce délai, il conviendra de procéder à une nouvelle évaluation afin de s'assurer que la personne correspond toujours aux critères d'inclusion précités en lien avec le médecin prescripteur et le médecin traitant.

En fonction des résultats de l'évaluation du patient, le SSIAD pourra :

- soit poursuivre la prise en charge renforcée,
- soit organiser un transfert au sein du SSIAD classique,
- soit organiser un relai vers un autre type de prise en charge (HAD, IDE libéral, autre), dans l'hypothèse où l'état de santé de la personne le nécessiterait.

8 Le renforcement des équipes

Les financements accordés visent à renforcer le temps de coordination infirmière, le temps de présence des IDE ainsi que des AS, AMP ou ASG.

Le renforcement de l'équipe peut également s'appuyer sur l'introduction ou l'augmentation d'un temps de psychologue ou d'un temps de rééducation de type ergothérapeute/psychomotricien ou d'autres professionnels.

9 Les coopérations et partenariats

Les partenariats doivent pleinement jouer concernant la prise en charge des patients nécessitant des soins « lourds » (→ enjeux de coordination des intervenants sur un territoire autour de la personne âgée dans le respect de ses choix).

Le candidat devra identifier les structures avec lesquelles il doit être en lien, via l'IDE coordonnateur/trice (HAD avec laquelle le partenariat est obligatoire, établissements de santé, IDE libéraux ou centres de soins infirmiers, médecin traitant, services à domicile). Il devra préciser les modes de coopération envisagés et effectifs entre le SSIAD/SPASAD et les structures ou professionnels identifiés. Les outils partagés d'ores et déjà disponibles, en construction ou projetés, devront être précisés. En particulier, il fournira la convention signée avec l'HAD.

10 La durée et l'évaluation de l'expérimentation

L'expérimentation est prévue pour une période d'une année, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 avec possibilité d'un renouvellement d'un an (sous réserve des dispositions budgétaires).

Des bilans intermédiaires à 6 mois et un an seront réalisés et renseignés par les opérateurs retenus afin, le cas échéant, d'adapter les dispositifs aux besoins des territoires et de leur population.

Ce dispositif d'évaluation pourra être complété avec un bilan qualitatif et des échanges « retours d'expérience ».

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET
IDENTIFICATION PLACES DE SSIAD/SPASAD RENFORCEES

Identité du SSIAD/SPASAD candidat	
Raison sociale du service :	
N° FINESS du SSIAD/SPASAD :	N° SIREN :
	N° SIRET :
Date de délivrance de la dernière autorisation : jj/mm/aa	
Date d'ouverture initiale : jj/mm/aa	
Capacité totale autorisée : __ places	
Public pris en charge :	
<input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 60 ans pour __ places	
<input type="checkbox"/> Personnes âgées de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteinte de pathologie chronique pour __ places	
<input type="checkbox"/> Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées pour __ places	
Statut :	
<input type="checkbox"/> Privé associatif	<input type="checkbox"/> Public hospitalier rattaché à un ES
<input type="checkbox"/> Privé mutualiste	<input type="checkbox"/> Public hospitalier autonome
<input type="checkbox"/> Privé autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/> Public territorial
Adresse courriel du service :	
Raison sociale de l'entité gestionnaire :	
Différentes activités de l'entité gestionnaire :	
<input type="checkbox"/> Service de soins infirmiers à domicile	
<input type="checkbox"/> Service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire PA/PH	
<input type="checkbox"/> Service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire famille	
<input type="checkbox"/> Service d'aide et d'accompagnement à domicile mandataire	
<input type="checkbox"/> Accueil de jour autonome	
<input type="checkbox"/> Hébergement temporaire autonome	
<input type="checkbox"/> Centre de soins infirmiers	
<input type="checkbox"/> Hospitalisation à domicile	

<input type="checkbox"/> Portage de repas <input type="checkbox"/> Téléalarme <input type="checkbox"/> EHPA(D) <input type="checkbox"/> MAS – FAM <input type="checkbox"/> SAMSAH <input type="checkbox"/> SAVS <input type="checkbox"/> Autres :	
N° FINESS de l'entité gestionnaire :	N° SIREN :
Adresse courriel du service :	
Territoire d'intervention du SSIAD : __ communes au total _____	
Personne référente du dossier (nom/fonction) :	
Téléphone :	
Mèl :	

1 - Fonctionnement du service candidat

HORAIRES ET ASTREINTES :

Horaires du service administratif :

Lundi au vendredi : de 00h00 à 00h00
Samedi : de 00h00 à 00h00
Dimanche : de 00h00 à 00h00

Horaires du service de soin :

Lundi au vendredi : de 00h00 à 00h00
Samedi : de 00h00 à 00h00
Dimanche : de 00h00 à 00h00

Astreinte administrative :

Semaine du lundi au samedi : OUI NON
Dimanche et JF : OUI NON
Après la dernière tournée et la nuit : OUI NON

Astreinte d'intervention :

Semaine du lundi au samedi : OUI NON
Dimanche et JF : OUI NON
Après la dernière tournée et la nuit : OUI NON

Horaires des tournées :

Horaires	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00
Début après-midi	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00
Fin après-midi	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00

Nombre moyen de tournées organisées :

Tournées	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin			
Début après-midi			
Fin après-midi			

Nombre moyen de personnes prises en charge par tournée :

Personnes / tournées	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin			
Début après-midi			
Fin après-midi			

PERSONNELS :

Personnels salariés du SSIAD/SPASAD :

Professionnels	Nombre	ETP	Dont : PA	Dont : PH	Dont : ESA	Nombre d'ETP <u>réels</u> à la date de dépôt du dossier	Nombre d'ETP <u>vacants</u> à la date de dépôt du dossier
IDEC							
Infirmiers							
Aides-soignants							
AMP							
ASG							
Ergothérapeute							
Psychomotricien							
Psychologue							
Directeur							
Autre personnel adm.							
TOTAL							

Motifs de vacance / commentaires :

Personnels non-salariés intervenant pour le SSIAD/SPASAD :

Nombre de conventions signées avec des IDE libéraux : __

Nombre de conventions signées avec des centres de santé infirmiers : __

Nombre de conventions signées avec des pédicures/podologues : __

2 – Description du projet

OPPORTUNITE ET MOTIVATION DE LA DEMANDE :

Opportunité du projet au regard des besoins identifiés :

Présentation et motivation du projet:

MODALITES D'INTERVENTION :

Descriptif des natures et secteurs d'interventions proposés :

--

Adaptation des horaires des tournées :

Horaires	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00
Heures des repas du midi	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00
Heures des repas du soir	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00
Début après-midi	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00
Fin après-midi	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00	de 00h00 à 00h00

Commentaires :

--

Adaptation de l'équipe de professionnels :

Professionnels	ETP PA /PH actuel	ETP PA suppl.	Dont : mise à disposition	Nbre de personnels suppl.
IDEC				
Infirmiers				
Aides-soignants				
AMP				
ASG				
Ergothérapeute				
Psychomotricien				
Psychologue				
Diététicien				
TOTAL				

Commentaires :

Recours à des compétences non salariées (nature des interventions et temps associés) :

Autres commentaires :